



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Saint Denis Ouest....

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

Délégation de signature est donnée à M. **M. PAQUIRY patrick**, inspecteur, adjoint au responsable du service des impôts des entreprises de Saint Denis Ouest ..., à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de **60 000 €** ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de **60 000 €** ;

3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;

4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de **100 000 € par demande** ;

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder **18 mois** et porter sur une somme supérieure à **30 000 €** ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

#### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

▲

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE  
ET DES FINANCES



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

Inspecteur	Laurent Dargel		limité à	15000 euros
Inspecteur	Patrick Vandomel		limité à	10000 euros
Contrôleuse	Gisèle Ledenon		limité à	10000 euros
Contrôleur	Fred Boyer		limité à	10000 euros
Contrôleur	Guy Robert		limité à	10000 euros
Contrôleur	Frédéric Valcares		limité à	10000 euros
Contrôleur	Dominique Smadja		limité à	10000 euros
Contrôleuse	Frédérique Martin		limité à	10000 euros
Contrôleuse	Marie Reine Hoareau		limité à	10000 euros
Contrôleuse	Gina Welmant		limité à	10000 euros
Contrôleur	Stéphane Clain		limité à	10000 euros
Contrôleur	Sylvain Lureau		limité à	10000 euros
Contrôleuse	Marie Melamingue		limité à	10000 euros
Contrôleur	david Payet		limité à	10000 euros
Contrôleur	Bulliard sebastien		limité à	10000 euros
Contrôleur	Ladire Patrice		limité à	10000 euros

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

Inspecteur	Laurent Dargel		limité à	15000 euros
Inspecteur	Patrick Vandomel		limité à	10000 euros
Contrôleur	Fred Boyer		limité à	10000 euros
Contrôleur	Guy Robert		limité à	10000 euros
Contrôleur	Frédéric Valcares		limité à	10000 euros
Contrôleur	Dominique Smadja		limité à	10000 euros
Contrôleuse	Frédérique Martin		limité à	10000 euros
Contrôleuse	Gina Welmant		limité à	10000 euros
Contrôleuse	Gisèle Ledenon		limité à	10000 euros
Contrôleur	Stéphane Clain		limité à	10000 euros
Contrôleur	Sylvain Lureau		limité à	10000 euros
Contrôleuse	Marie Reine Hoareau		limité à	10000 euros
Contrôleuse	Marie Melamingue		limité à	10000 euros
Contrôleur	David Payet		limité à	10000 euros
Contrôleur	Bulliard sebastien		limité à	10000 euros
Contrôleur	Lauret samuel		limité à	10000 euros
Contrôleuse	Coquelet Marie claire		limité à	10000 euros
Contrôleur	Ladire Patrice		limité à	10000 euros
Contrôleuse	Patsourakos hélène		limité à	10000 euros



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

Inspecteur	Laurent Dargel	30 000 et 18 mois
Inspecteur	Patrick vandomel	15 000 et 12 mois
Contrôleur	Sylvain Lureau	10 000 et 06 mois
Contrôleur	Stéphane Clain	10 000 et 6 mois
Contrôleur	Fred Boyer	10000 et 6mois
Contrôleur	Guy Robert	10000 et 6mois
Contrôleur	Frédéric Valcares	10000 et 6mois
Contrôleur	Frédérique Martin	10000 et 6mois
Contrôleuse	Marie Reine Hoareau	15000 et 12 mois
Contrôleur	Dominique Smadja	10000 et 6mois
Contrôleuse	Gina Welmant	10000 et 6mois
Contrôleuse	Marie Melamingue	10000 et 6 mois
Contrôleur	david Payet	10000 et 6 mois
Contrôleur	Bulliard sebastien	15 000 et 12 mois
Contrôleur	Ladire Patrice	10 000 et 6 mois
Contrôleuse	Coquelet Marie claire	10 000 et 6 mois

4°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

Inspecteur	Laurent Dargel
Inspecteur	Patrick Vandomel
Contrôleur	Fred Boyer
Contrôleur	Guy Robert
Contrôleur	Frédéric Valcares
Contrôleur	Dominique Smadja
Contrôleuse	Frédérique Martin
Contrôleuse	Gina Welmant
Contrôleuse	Gisèle Ledenon
Contrôleur	Stéphane Clain
Contrôleur	Sylvain Lureau
Contrôleuse	Marie Reine Hoareau
Contrôleuse	Marie Melamingue
Contrôleur	David Payet
Contrôleur	Bulliard sebastien
Contrôleuse	Coquelet Marie claire
Contrôleur	Ladire Patrice
Contrôleur	Lauret samuel
Contrôleuse	Patsourakos hélène
Agent administratif	Nime Theon jean François

5°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Inspecteur	Laurent Dargel
Inspecteur	Patrick Vandomel
Contrôleur	Fred Boyer
Contrôleur	Guy Robert
Contrôleur	Frédéric Valcares
Contrôleur	Dominique Smadja
Contrôleuse	Frédérique Martin
Contrôleuse	Gina Welmant
Contrôleuse	Gisèle Ledenon
Contrôleur	Stéphane Clain
Contrôleur	Sylvain Lureau
Contrôleuse	Marie Reine Hoareau
Contrôleuse	Marie Melamingue
Contrôleur	David Payet
Contrôleur	Bulliard sebastien
Contrôleuse	Coquelet Marie claire
Contrôleur	Ladire Patrice
Contrôleur	Lauret samuel
Contrôleuse	Patsourakos hélène
Agent administratif	Nime Theon jean François

### Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratif du département de **La Reunion**

A Saint Denis ..., le 13 mars 2017

Le comptable, responsable de service des impôts des entreprises de Saint Denis ouest ,

Dominique **CARDI**

